L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 19 AOUT.

FEUILLETON.

LE MAJOR FRANS

SECONDE PARTIE.

VI—Suite.

—Oh! là! *dearest*, vous exagérez. Monsieur mon père n'a jamais été si sensible que cela avec moi. Il ne saura jamais qui est ce master Smithson. Son fils Rudolf voudrait en tout respect avoir un entretien avec lui, et il demande pour cela votre intervention, Frances.

—C'est inutile, monsieur, vous ne pouvez ni revoir votre père ni lui parler.

—Quelle inhumanité, Frances!

—Mes devoirs d'humanité m'obligent en premier lieu envers votre père.

—Mais, chère enfant, comprenez-moi donc. Je ne veux que lui baiser la main et implorer son pardon. Pour cela je me suis imposé mille fatigues, j'ai couru mille dangers, j'ai fait trois heures à cheval, je me suis caché dans la ruine, j'ai escaladé le mur du jardin au risque de me casser bras et jambes; voyant de la lumière ici, j'y ai pénétré avec effraction, et j'aurais fait tout cela pour rien! Non, *my darling*, cela ne se peut pas, vous serez bonne, vous ménagerez l'occasion désirée....

—Non, vous dis-je, et vous savez que, quand j'ai pris une résolution, j'y tiens.

—Vous avez pourtant un cœur, Frances. Ah! je vois ce qui vous arrête. Vous pensez que je reviens comme l'enfant prodigue, sans sou ni maille, retour de l'auge aux pourceaux. C'est juste le contraire. J'apporte plus de six cents florins en beaux et bons *greenbacks*. C'est un commencement de restitution. Que dirait papa s'il les trouvait demain matin sur son oreiller? Croyez-vous qu'il n'ouvrirait pas ses bras à son fils égaré?

—Non, Rudolf, assurément non. Vous avez failli à l'honneur, et voilà ce que votre père ne vous pardonnera jamais. Ne parlez pas de restitution. Qu'est-ce que cette somme en comparaison de ce que vous lui avez coûté, de ce que vous nous avez fait souffrir à tous, des sacrifices enfin qui nous donnaient le droit d'espérer que nous avions du moins acheté le repos et l'oubli!

Rudolf courba la tête et soupira sans rien répondre. Je ne pouvais m'empêcher d'avoir pitié de ce malheureux. J'aurais voulu dire quelque chose en sa faveur; mais l'attitude froide, hautaine et même méprisante de Frances m'imposait. Il devait y avoir un motif à sa sévérité inexorable, un motif que je ne pouvais deviner. Je devais donc rester absolument passif.

Enfin Rudolf sortit de son abattement, avala un verre d'eau, et, se retournant vers Frances, lui dit d'un ton sérieux:—Ecoutez, Frances, vous me faites l'effet de tenir mon père sous tutelle et de vous opposer, sans même consulter sa volonté, à une réconciliation entre lui et moi. Il me paraît étrange qu'une nièce, une simple petite-fille, se mêle de jouer ici le rôle de frère aîné qui ne veut pas entendre parler d'une bonne réception du fils égaré. Vous savez pourtant bien que je n'ai ni la volonté ni le pouvoir de vous contester la succession de mon père.

—Il ne me manque plus que d'être soupçonnée, par vous de cupidité, répliqua Frances sur le ton de l'indignation.

—C'est aussi ce dont je songerais le moins de vous accuser; au contraire je fléchis sous le poids de mes obligations envers vous. Je ne disais cela que pour vous ôter toute incertitude. Pour tout le monde je suis Richard Smithson, citoyen américain; mais ne me refusez pas d'être encore quelques instants ici Rudolf von Zwenken, qui voudrait voir son vieux père une dernière fois avant de lui dire adieu pour toujours.

—Vos adieux éternels ne signifient rien. On vous voit toujours reparaître.

—Ah ça mais, si je me passais de votre permission? Qui m'empêche après tout d'aller trouver mon père dans la grande chambre dont je sais le chemin?

—Faites; mais je vous préviens d'une chose, c'est que dans l'antichambre vous rencontrerez Rolf, qui vous connaît d'ancienne date, qui n'obéit qu'à la consigne, mais qui lui obéit toujours.

—Que le diable emporte Rolf! Et que fait ici ce vieux coquin?

—Le vieux coquin fait de son mieux, fait plus qu'il ne devrait pour adoucir les derniers jours de votre père, malheureux par votre faute.

—Mon infortune ne serait pas complète, si elle n'était couronnée par votre mépris, s'écria Rudolf ne sachant plus quel parti prendre.

Je me hasardai à m'offrir comme intermédiaire.—Inutile, reprit Frances de la même voix froide et hautaine. Rudolf se souviendra que moi même je me suis jetée aux genoux du grand-père pour le supplier de ne pas laisser partir son fils pour l'exil sans un mot de pardon. Je n'ai rien obtenu qu'une scène de douleur et de colère. Faites attention aussi que vous avez vous-même contribué à répandre le bruit de votre mort. Le baron y a cru, il s'y est habitué, je puis même dire qu'il s'en est consolé. La crainte qu'il avait que vous ne fussiez arrêté, traduit en justice, condamné, n'a cessé que depuis lors. Voulez-vous renouveler ses angoisses, ses tortures?

—C'est vrai, trop vrai, vous avez raison, dit Rudolf en se laissant aller au plus complet découragement.

—Mais vous ne partirez pas sans avoir pris quelque chose, dit Frances revenue à son bon naturel du moment qu'elle se voyait victorieuse, je vais vous procurer de quoi manger; le cousin Léopold souffrira bien que vous soupiez dans sa chambre.

Là-dessus elle sortit, me laissant avec mon singulier cousin.

—Brrr! me dit-il, ce n'est pas une chatte à toucher sans gants que notre major. Quel regard elle me lançait! Je m'en sentais percé de part en part, et pourtant un cœur, un cœur comme il n'y en a pas un sur mille!

—Je vous avoue qu'à sa place je me fusse laissé attendrir.

—Que vous dirai-je? Elle ne me connaît que par mes mauvais côtés. Lorsque le hasard ou mes fautes nous mirent, elle et moi, en rapport, ce fut dans des circonstances qui ne pouvaient la disposer en ma faveur. Je lui ai coûté des peines et de l'argent; je crains même que sa réputation n'ait souffert à cause de moi. Elle voulut venir à mon secours sans se soucier plus que moi du qu'en dira-t-on. C'était à Z.... La maison paternelle m'était fermée. Elle me donna rendez-vous dans une promenade éloignée où l'on ne voit jamais âme qui vive, excepté les dimanches; mais nous fûmes découverts, espionnés par quelque flâneur, et Dieu sait les jolis cancans qu'on fit courir sur son compte dans la petite ville! La généreuse fille avait mis ses diamants en gage pour venir à mon aide sans que son grand-père en sût rien. Cet acte de dévoûment fut interprété de manière à l'achever. Vous me direz qu'il serait encore plus beau de sa part de ne pas s'en souvenir quand elle me revoit...Bah! mon cher, la femme parfaite est aussi introuvable que le cheval sans aucun défaut. Il en résulte seulement qu'elle peut m'égratigner et me mordre tant qu'elle veut, je baisse la tête et....

En ce moment Frances rentra, apportant du vin, de la viande et du pain. Mon hôte improvisé se jeta sur les vivres avec voracité.

—A propos, dit-il après s'être administré plusieurs rasades, où passerai-je la nuit? Je ne peux me rendre dans l'aile occupée par le général et par Rolf. J'irais bien dormir dans l'écurie sur une botte de paille, seulement j'ai peur du cocher.

—Nous n'avons plus de cocher, dit Frances, qui devint toute pâle.

—Comment! vous avez renvoyé Harry Blount?

—Harry Blount est mort.

—Mort! il aurait aujourd'hui trente ans à peine. C'est moi qui lui avais appris à monter; mais, Frances, mon ange, vous êtes toute pâle. Avez-vous dû aussi vous défaire du beau cheval de selle?

—Non, Tancrède est soigné à la ferme; mais le souvenir d'Harry Blount est affreux pour moi, pour moi.... qui suis cause de sa mort.

—Vous dites des folies; allons donc! Vous avez bien pu dans un moment de vivacité...(il fit le geste d'un homme qui en cravache un autre), mais je lui en ai fait plus d'une fois autant, cela ne tue pas, et vous ne l'avez pourtant pas assassiné.

—Je ne suis pas moins la cause de la mort de ce brave garçon. Ce fut lors d'une promenade en voiture. Nous avions dû nous défaire du bel attelage gris pommelé....

—Gudaun! les belles bêtes! mon pauvre père!

—Nous avions un nouveau cheval que nous voulions atteler avec le seul qui nous restait. Il s'agissait de l'essayer. Harry voulait le faire seul, mais je m'étais mis en tête de conduire moi-même. Je montai donc sur le siége à côté de lui, je saisis les rênes, nous primes la route qui va de Z... au village, nous allions comme le vent, je menais haut la main, je m'applaudissais de mon triomphe, Harry secouait la tête et me recommandait la prudence. Le ciel était sombre et orageux. Folle que j'étais, j'excitai encore plus les chevaux, qui commencèrent à ne plus sentir le mors. Harry, effrayé, voulut me reprendre les rênes, je résistai, je voulus passer [illegible]. Au même instant, l'orage, qui menaçait depuis quelques heures, éclata, le tonnerre roula avec fracas, les chevaux se cabrèrent. Blount sauta à bas du siége pour les maîtriser... Il tomba, et les chevaux lui passèrent sur le corps. Désespérée, je sautai aussi au risque de me tuer. La violence du choc me jeta dans une sorte d'évanouissement. Quand j'en sortis, je vis le malheureux Harry Blount étendu à terre, écrasé, respirant à peine. Il ne survécut pas une heure à l'accident.

Frances, assise sur un sofa, termina son récit avec des sanglots.

—C'est dommage, Frances, bien dommage, reprit Rudolf; pourquoi ce malheur n'est-il pas arrivé, à moi, plutôt qu'à Blount? Vous auriez eu un fardeau de moins à porter. Maintenant que le fait est accompli, il faut en prendre son parti. J'en ai vu bien d'autres tomber de cheval, qui ne se sont pas relevés. Qu'y faire? Attendre le jour où notre tour viendra et n'y pas trop penser;... mais enfin, dit-il en continuant son repas un moment interrompu, cela ne me dit pas où je passerai la nuit. Devrai-je retourner dans la ruine? C'est une chambre bien froide, surtout quand on sait le castel paternel tout près de soi......

—C'est qu'il n'y a absolument aucune chambre à vous offrir, Rudolf.

—Mais pourquoi M. Rudolf ne partagerait-il pas la mienne? Je lui céderais volontiers mon lit.

—Non, dit-il avec vivacité, je me contenterai bien du sofa, si du moins Frances y consent.

—Soit, dit-elle, seulement vous me promettez que demain, dès l'aube, vous serez loin. C'est demain l'anniversaire de votre père, il y aura du monde au château...

—Je m'en irai de bonne heure, je vous le jure, Frances.

—Je veux bien encore une fois me fier à votre parole, et maintenant adieu, il est temps que je me retire.

—Prenez pourtant ce portefeuille, Frances, c'est un petit commencement de restitution; je voudrais bien pouvoir vous offrir davantage, mais je ne suis pas encore un véritable oncle d'Amérique. Acceptez du moins ce que je peux vous rendre.—Et il lui montra les billets verts de l'Union renfermés dans le portefeuille.

—Sont-ils de bon aloi, Rudolf? lui demanda-t-elle d'un ton grave.

—Pardon! Frances, que signifie votre question? J'ai fait dans ma vie bien des sottises, j'ai été fou, gaspilleur, panier percé, je suis un déserteur; mais faire de faux billets!... Ah! Frances comment pouvez-vous me soupçonner une pareille infamie?

—Je voudrais bien n'avoir que des soupçons, Rudolf; j'ai malheureusement des preuves....

—Des preuves, s'écria-t-il douloureusement étonné, mais c'est impossible.

—Que dois-je penser de fausses lettres de change où vous avez imité la signature de votre père? Nous les avons sous clé, ces terribles preuves, et elles m'ont coûté assez cher. Je vous ai pardonné cela avec tout le reste, Rudolf, seulement les faits sont des faits.

—C'est impossible, vous dis-je, reprit-il avec fermeté. Il doit y avoir là quelque terrible malentendu que je vous conjure de m'aider à dissiper. Si mon père a une pareille idée de moi, je ne m'étonne plus qu'il préfère me croire mort, je ne m'étonne plus que vous me méprisiez. Pourtant, je vous le jure sur l'âme de ma mère, Frances, je suis innocent.

—Mais enfin ces traites ont été présentées au baron von Zwenken, nous les avons payées, parce qu'autrement il aurait fallu affronter un procès scandaleux. L'arrêt n'aurait pu vous frapper, puisque vous étiez en Amérique; mais mon grand-père aurait dû donner sa démission.

—Frances, vous avez du bon sens. Comment aurais-je osé commettre un pareil méfait juste au moment où je me cachais dans les environs de Z...., au moment où vous étiez assez généreuse pour me procurer les fonds d'une entreprise en Amérique, au moment où mon plus vif désir était de m'exiler en emportant le pardon de mon père? Montrez-les-moi, ces traites maudites, je me fais fort de vous démontrer mon innocence.

(*A continuer.*)

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppés ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

L'ordonnance sur le paiement des taxes municipales.

Plusieurs erreurs s'étant glissées dans notre compte-rendu, nous reproduisons le texte officiel de l'ordonnance sur le paiement des taxes:

Mairie de la Nouvelle-Orléans, Hôtel de Ville, 17 février 1875. No 2995—Série d'administration.)

Ordonnance relative au paiement des taxes arriérées, y compris celles de l'année 1875.

Il est ordonné que jusqu'au premier jour de juin 1875, le paiement des taxes de ville pourra se faire comme suit:

Les taxes de 1860 à 1870 inclusivement, entièrement en scrip, y compris l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville.

Les taxes de 1871, entièrement en scrip pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant, le reste en scrip.

Les taxes de 1873, cinquante cents par $100 comptant, le reste, $2.50 par $100 en scrip; pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant et le reste en scrip.

Il est de plus ordonné que par le mot "scrip" employé dans l'ordonnance, on entend les jugements enregistrés, les certificats d'allocation, les mandats de taxes, l'argent de ville, les certificats de jurés, les certificats de coroner, les certificats d'excès de taxes, les réclamations auxquelles une ordonnance a pourvu, jusqu'en 1874, inclusivement: avec droit de transfert.

Il est de plus ordonné que dans aucune circonstance les conditions de cette ordonnance ne seront prolongées au-delà de l'époque fixée; que toutes les taxes qui n'auront pas été payées le premier jour de juin 1875, seront payables comptant, exclusivement.

Il est de plus ordonné que l'ordonnance No 2725, série d'administration, adoptée le 21 avril 1874, et l'ordonnance No 2915, série d'administration, adoptée le 29 décembre 1874, sont, par les présentes, rappelées.

Adopté par le Conseil de Ville de la Nile-Orléans, le 16 février 1875.

CHARLES J. LEEDS, Maire.

Pour copie conforme:
J. H. HARDY, Secrétaire.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOT

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $1.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne lors de l'enregistrement des sommes versées.

VAPEURS.

Pour l'été

Mandeville et la Nile-Orléans. Steamers de la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,
Le beau steamer, fin marcheur,
CAMELIA.

Capitaine Wm. Hanover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de six heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le VENDREDI et SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing" sur la rivière Tchefuncte, pour Covington. Retour: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 8 heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Des excursions régulières auront lieu. Le steamer partira d'ici DIMANCHE matin, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, et MERCREDI matin à l'arrivée du convoi de 9 heures, et sera de retour le soir du même jour.

Il ne sera positivement pas reçu de frêt après le départ du convoi qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Ces voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA,
14 mai— Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Excursion régulière du Dimanche. et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.

Le beau steamer à basse pression et de la Malle des Etats-Unis,
CAMELIA,
Capitaine Hanover,
fera régulièrement, le DIMANCHE et le MERCREDI, des excursions aux susdites villes.

Il partira du Lac tous les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et le MERCREDI à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin, sera de retour le soir du même jour à temps pour prendre le convoi de sept heures et demie du soir pour la ville.

Prix aller et retour.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA, Agent,
25 avril—3m A o 26 de la rue de l'Union.

Le restaurant et la buvette aux prix de la ville, tenus par E. FRAPART.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Fort de Russey, Barbin. Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
TEXAS.
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp.
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune.
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
24 déc—

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA,
W. Burton, capitaine T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nile-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout fret pour le Bayou des Glaizes sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.
5 sont—

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Départ tous les MERCREDIS, et SAMEDIS, à 5 heures P. M.
Le nouveau bateau à vapeur
ST-JOHN,
Capitaine JAS. P. McELROY. Commis F. BERGERON.

Il descend tous les LUNDIS et VENDREDIS le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON, No 30 de la rue du Canal

P. S.—Le bateau commencera le service MERCREDI, 4 août. Le taux du fret est le même que celui de tous les autres bateaux qui font le même service. 23juil—3m

ARRANGEMENT D'ETE.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur
LESSIE TAYTOR,
Capitaine Allen Jumel, Chas. A. Brusle, commis, partira de la Nile-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures A. M. et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir. 12 mai—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur
ERA No 10,
Capitaine J. F. Aucoin, Commis P. A. Charist,
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 heures A. M.
Retour: il partira de Donaldsonville, les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, 20 rue Conti.
16 juillet—1an

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur
W. J. PORTEVENT,
Capitaine J. A. Knis; Commis E. M. Valette et S. Hano. Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.
9mai—

PAQUEBOT DE LA MALLE.

Pour port Eads et la Côte, au-dessous de la ville.

Départ, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour Buras, et les débarcadères intermédiaires, et tous les mercredis prolongeant sa course jusqu'à Port Eads et les vendredis jusqu'à Pilot-Town. Le beau bateau à vapeur
IBERIA.
Capt. F. L. Morse, Commis, R. E. Hine.
Pour fret ou passage, s'adresser au No 26 de la rue Carondelet, bureau de la Compagnie A. M. T. 8juil—

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

FRANCE, Trudelle, samedi, 21 août.
VILLE-DE-PARIS, Lachesnez, samedi, 4 sept.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 18 septembre.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, extérieure $120. Intérieure $110—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.
Billets aller et retour à prix réduits.

GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, 22 Galier Court, Lettre H. N. O.
nov—1an

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous—

	De Brême.	de la Nile-Orls.
Hannover	15 sept,	17 oct.
Frankfurt	13 oct	14 nov.

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres........$150 en or.
Entrepont........40 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres........$150 en or.
Entrepont........45 "

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres........$35 en or.
Entrepont........15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool,
Transportant la Malle des Etats-Unis,

Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.

REPUBLIC, Samedi, 31 juillet à 3 P. M.
BRITANNIC, Samedi, 7 août, à 9 A. M.
GERMANIC, Samedi, 14 août, à 2 P. M.
ADRIATIC, Samedi, 21 août, à 8 A. M.
CELTIC, Samedi, 28 août, à 1 P. M.
Du White Star Dock, Pier 52, North River.

Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme; il n'en est pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit se fait le moins entendre, où les passagers sentent le moins le mouvement et ont un confort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer:

PRIX—Salon, $80 et $100, or: pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.

Traites de 1 livre sterling et au-dessus.

Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à
A. K. MILLER & Co., Agents,
No 35 de la rue Carondelet, Nile-Orléans.

Des billets se vendent à la Nile-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril—6m

STATE LINE.

POUR LIVERPOOL DIRECTEMENT.

Le magnifique steamer
STATE OF ALABAMA

Partira de son quai, au poteau 33, Troisième District, Nouvelle-Orléans,
le ou aux environs du SAMEDI, 25 juillet.

	Salon.	2e classe.	Entrepont
Liverpool	$125	$60	$35
Paris	145	65	45
Havre	135	60	45
Hambourg	142	65	50
Anvers	155	70	54
Brême	155	70	54
Bordeaux	163	80	59

Billets pour tous les points, aux plus bas prix. Paiement en greenbacks. Moitié prix pour les enfants au-dessous de 12 ans.

Pour les renseignements, les billets, &c., s'adresser à A. K. MILLER & CO., Agents, 35 rue Carondelet, Nile-Orléans.
25mai—an16juil

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse MARDI, 24 août, à 5 h. P. M.
Passage........$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61.

POUR VERA CRUZ,

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, la Havane et New-York,

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO.....Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA.....Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA.....Capt. T. J. Phillips

Le steamer
CITY OF MERIDA.
Commandant J. W. Reynolds,
partira de son quai, au pied de la rue Calliope 1er District, le SAMEDI, 28 août, à 8 h. du matin.

Passage pour Vera Cruz........$60 en or.
F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway, New York,
Pour fret ou passage, s'adresser à J. M. WITHERSPOON, Agent. Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF MEXICO partira le 18 septembre.
13 nov—1an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.
POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.
Transportant la malle des Etats-Unis.
JUNIATA, comm. J. W. Catherine. 1300 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett...1400 tonneaux
C. W. LORD, L. Colton. 1000 tonneaux

Départ...... août, à ... heures P. M.
Le beau steamer de 1ère classe,
C. W. LORD,
Commandant L. Colton

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.)..$40
Passage pour Philadelphie........50
Billet donné à New-York pour toute le voyage..50

Pour fret ou passage, s'adresser à
EDWARD A. YORKE, Agent, au coin des rues Carondelet et Gravier
4 nov—1 an.

DONATIEN AUGUSTIN,

Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1869.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lehrmann and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 166 Esplanade Street.

Taxes Spéciales de Revenu Intérieur des Etats-Unis, du 1er mai 1874 au 30 avril 1875.

Bureau du Revenu Intérieur, Washington, D. C. 16 Février 1874.

LA LOI DU 24 DECEMBRE 1872, requière que toute personne engagée dans toute espèce d'affaires, vocation ou emploi qui la rend sujette à la taxe spéciale, de se procurer et de placer en évidence une étampe dénotant le payement de la dite taxe spéciale pour l'année-taxable commençant le 1er mai 1874, avant de commencer ou de continuer les affaires après le 30 avril 1874.

Les taxes comprises dans les clauses de la loi ci-dessus mentionnée, sont les suivantes:

Rectificateurs........$200
Débitants de liqueurs au détail........25
Débitants de liqueurs en gros........100
Débitants de liqueurs (malt) en gros........50
Débitants de liqueurs (malt) en détail........20
Débitants de tabac en feuilles........25
Débitants de tabac au détail........5
Et sur les ventes au-dessus de $1,000, 50 cents pour chaque piastre excédant la somme de $1,000.
Débitants de tabac à chiquer........
Fabricants d'alambics........
Et pour chaque alambic fabriqué........
Et pour chaque serpentin fabriqué........
Fabricants de tabac à chiquer........
Fabricants de cigares........
Pacotilleurs vendant du tabac, première classe, (ayant plus de deux chevaux........
Pacotilleurs vendant du tabac, seconde classe (ayant deux chevaux........25
Pacotilleurs vendant du tabac, troisième classe (un cheval)........1
Pacotilleurs vendant du tabac, quatrième classe, allant à pied ou par les voies publiques........10
Brasseurs de bière faisant moins de 500 barils........50
Brasseurs de bière, faisant 500 barils ou plus........100

Toute personne ainsi sujette à la taxe, qui négligera de se conformer aux réquisitions ci-dessus, sera passible de sévères pénalités.

Les personnes ou les maisons de société dans le premier district de la Louisiane, sujettes au payement des taxes spéciales ci-dessus désignées doivent s'adresser à S. A. STOCKDALE, collecteur du Revenue Interne, chambre No. 5, Douane de la Nouvelle-Orléans, et se procurer l'étampe ou les étampes de la taxe spéciale qui leur est nécessaire, avant le 1er mai 1874, sans autre avis.

J. W. DOUGLAS, Commissaire du Revenu Intérieur.

SUCRE CHANTEAUD

A L'OXYDE DE FER SOLUBLE

Les premiers médecins de Paris considèrent ce nouveau produit comme le plus agréable et le plus efficace des ferrugineux connus, et comme le seul ne produisant jamais de constipation. Son action est héroïque chez les enfants débiles, les jeunes filles délicates, pauvres de sang, les convalescents et dans le traitement de l'*Anémie*, de la *chlorose*, des *Pertes blanches*, de la *Menstruation difficile*, des *Maux d'estomac*, et surtout des *Névralgies* et de la *Phtisie*. — Dépôts: MM. DUCONGE et MONTEGUT & Cie.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —

Le bateau à vapeur
FRANK MORGAN,
partira, du pied de la rue Bienville, JEUDI, 13 mai, et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M., pour Westwego, avec les passagers pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.

On reçoit le fret, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.

Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.

Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.

C. E. PAYNE, Agent.
C. H. ALLEN, Directeur-général.
12mai—6m

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.	Départs du Lac:
6 heures A. M.	7 heures A. M.
7½	8½
9	10
10½	11½
Midi	1 P. M.
2 P. M.	2½
3	3½
4	4½
5	5½
6	6½
7	7½
8	8½
9	9½
10	10½

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les demi heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN, Surintendant-général.
5 mai—

THE MOBILE LINE.

On and after May 23, 1875,
Trains leave depot foot Canal street as follows
EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m.
Coast accommodation, daily, except sunday, ...3 15 p. m.
Through night express daily, at 4 40 p. m.
Arrive:
Express and Mail daily at 3 55 p. m.
Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a. m.
Through night Express, daily at 11:30 p. m

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, Cincinnati, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.
D. B. ROBINSON, Supt.
25déc—

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 23 Mai 1875.

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:
EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.
Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p. m.
Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m. de l'après midi.
Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:
Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'après-midi,
Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10:05 a. m.
Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, Cincinnati, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
25 déc—

Grand chemin de fer de la Nile-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 28 décembre

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7.50 A. M.	Express	7:40 P. M.
Malle	5.50 P. M.	Malle	10.30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 21 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)

From Calliope street Depot.)
From December 28—1874

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7.50 A. M.	Express	7.40 P. M.
Mail	5.50 P. M.	Mail	10.30 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO St. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, au pied de la rue Ste-Anne. A. Stephens, agent, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDRLY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.
27mai— CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

ASSURANCES.

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 152 de la rue du Canal,
Le 12 décembre 1872.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1872.
Primes d'incendies........$52,641
Primes de rivières........1,113 5
Total des primes........$53,815 15
En moins—primes non expirées........35,878 79
Montant net des primes........$17,928 39
A déduire:
Pertes par les incendies—payées........$226 83
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts........12,164 96 | 12,391
Montant réservé pour pertes non réglées........$5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450........$151,222 ..
Propriétés foncières appartenant à la compagnie........17,500 00
Prêt garanti par des actions........1,009 00
Actions appartenant à la compagnie........27,550 00
Bons des Etats-Unis........8,000 00
Effets à recevoir........8,226 85
d. abâtes surdem. d orta [illegible]
8 pour cent d'intérêt........19,850 0
Intérêt........10,442 44
Primes en voie de recouvrement........27,430 86
Effets à recevoir pour primes........300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier........12,419 78
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence........3,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement........89,451 50
........$355,942 ..

PASSIF.
Capital, 4,183 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action........$313,750
Montant réservé pour garantir, surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées........17,938 ..
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé........17,938 40
Montant réservé pour perte non réglées........5,546 65
Salaires non payés........789 11
........$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 j... A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL.
Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès........$54,256
Montant reçu, intérêt et dividendes........2,167 44
Montant au crédit des profits et pertes........21,130 85
........$87,554 84
Montant payé sur 28 décès........$45,450 00
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste, Loyer et Salaires........10,672 38—$56,129 ..
........$31,425 ..

PASSIF.
Polices ass "A"........$5,802 35
Polices ass "B"........4,276 17—$10,078 ..

ACTIF.
En caisse........$3,256 58
Décès payés "non réclamé,"........4,500 00
Chemin de fer de la Nile-Orléans et de Carrollton........7,640 00
Chemin de fer Canal et Claiborne........5,316 25
Banque d'Amérique........4,210 50
Banque Nationale Mutuelle........5,000 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement........3,806 08
Meubles de Bureau........2,486 68
Effets et recevoir........1,38.

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DE LA— Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.
Sur risques d'incendie........$485,120 58
Sur risques de mer........83,982 65
Sur risques de rivières........94,394 68 | $663,497 91
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874........166,601 53
Primes remboursées........33,222 73 | 199,824 26
........$463,673 65
Plus intérêts........35,365 14
........$504,028 79

Compagnie locale et agences
A déduire, réassurances........$ 45,103 90
Pertes par le feu $161,144 83
Pertes sur mer........57,432 42
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur........51,427 45 | 270,004
Dépenses générales........55,250
Taxes........19,430 0
Commissions........35,550 9
Réfraction (rebate)........51,494 30 | 476,835 06
Bénéfice net........$ 27,203 71

L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse........$ 65,060 39
Primes en voie de recouvrement........92,152 77
Garanties et billets hypothécaires........211,859 34
Effets à recevoir pour primes........12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds........139,616 56
Actions de la Cie du Gaz et autres actions........74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission........9,787 21
Dû par des compagnies d'assurances........7,280 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp........70,662 77
Autres propriétés foncières........70,532 44
Succursale, troisième district, prime en recouvrement........1,675 70
Compte suspendu........3,070 16
........758,560 68

PASSIF.
Capital........$500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874........166,601 53
Intérêts et dividendes non recouvrés........6,737 15
Réclamations contre la compagnie........4,293 73 | $677,632
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation........$ 80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain,

J. W. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1875.

DIRECTORS.
W. B. SCHMIDT, A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL, AD. SCHREIBER
H. GALLY, JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE, W. A. BELL,
W. VAN BENTHUYSEN, D. FATJO,
EMILE BOUNY, D. D. ROGERS.
17janv—

Second Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1874, à savoir:
Sur risques de feu........$114,052 22
Sur risques de mer........69,381 ..
Sur risques de rivières........23,566 90
Total des primes........$206,000 ..
Moins primes rendues........3,154 77
Primes acquises........$199,845 77
Déduit—Pertes par le feu........$45,105 69
Pertes sur mer........42,115 79
Pertes sur rivières........15,476 59 | $102,698 07
Réassurances........12,916 78
Réfactions (rebate)........3,563 07
Taxes........7,450 93
Loyer........3,750 00
Dépenses, et profits et pertes........30,616 19
Réservé pour primes non-terminées........$17,520 ..

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:
Capital en Stock-notes........
Comptant........2,423 ..
Comptes en voie de collection........15,800 ..
Billets recevables........
Prêts sur garanties........60,050 ..
Prêts sur hypothèques........41,846 ..
Stocks et Bons........5,870 ..
Installations de bureaux et meubles........2,000 ..
En mains d'agents en Europe, etc........5,125 ..
........$296,617
Moins intérêt non-payé et dividendes........2,196
........$294,280 ..

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire,

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.
E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:
A. Baldwin, S. Henderson, G. P. Blancan
A. Tertrou, O. Bercier, C. J. Leeds,
A. M. Fortier, F. Laborde, T. L. Airey,
R. Huff, J. Brunaso, M. Keiffer,
A. Hirsch, E. K. Bryant, O. Hopkins,
H. Kern, W. B. Conger, A. Palacio,
H. Beer, R. De Gas, E. Ganucheau
J. B. Camors, W. A. Bell, H. Roos.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY,

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:
Primes sur l'incendie........$129,031 46
Primes de mer........24,310 02
Primes de rivières........5,867 57
Primes sur les risques, non expirés le 31 août 1872........42,000 00
Total........$201,200 ..
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année........50,125 42
........$211,063 63

Pertes payées dans l'année:
Sur les risques d'incendie........$64,817 20
Sur les risques de mer........17,695 31
Sur les risques de rivières........18,231 71—100,844 23
........$110,239 41
En moins,
Réfaction (rebate), 15 pour cent........$5,562
Réassurances........13,633 4.
Dépenses, taxe, licence, intérêt........3,446 30
Réservé pour pertes non réglées........20,000 00—43,641 84
Bénéfice net........$61,597 57

L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse........$50,715 28
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis........204,047 35
Primes en voie de recouvrement........421 9
Actions bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc........3,255 45
Propriété foncière........4,557 63
Billets d'actions (stock notes)........282,228 60
........$552,265 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire,

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nile-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.
CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé........10 pour cent
Dividende sur le susdit........5 "
Dividende sur primes remboursées........15 "

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.
C. W. Allen, C. A. Green
A. J. Aiken, I. L. Haas,
J. A. Braselman, Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore, J. D. Hill,
L. Bloom, Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd, Robert L. Moore,
C. H. C. Brown, John Myers,
John D. Cobb, H. J. Mullan,
Geo. W. Church, Edward Nalle,
J. E. Campbell, G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman, W. B. Thompson.

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Angle Toulouse et Villeré, Nile-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés dans les heures du jour.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE........$500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt........$334,876 47
Pertes, dépenses, taxes........$196,888 76
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent........59,626 54 | 256,515 30
Bénéfice net........$78,361 17

Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE....
Actions, bons, prêts et effets à recevoir........$409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement........129,775 71
........$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président,
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—
JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
E. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP
HUGH WILSON, JAMES BYRNES,
R. BISCOE, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY, L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE,
J. WEIS, GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR, D. FATJO,
J. C. MORRIS. T. L. AIREY,
7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIÈME ÉTAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurances de l'Union de la Nile-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.
Primes d'incendie........$90,234 55
Primes sur les rivières........13,086 58
Primes maritimes........9,042 82
........112,493 35
Moins, primes remboursées........2,425 69
........$110,067 73

Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie........$22,189 66
Pertes sur les rivières........15,422 12
Pertes sur mer........816 17
........$38,427 94
Réassurances........4,589 51
Loyer........2,600 00
Taxes........2,250 35
Réfaction (rebate)........10,277 95
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt........6,487 30
Réservé pour risques non terminés........27,171 00 | 93,504 35
........16,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par nantissement........5,739 67
Prêts garantis par hypothèque........31,006 13
Effets à recevoir pour primes........12,460 96
Actions, bons et autres obligations........143,556 83
Propriété foncière........5,447 24
Primes en voie de recouvrement........19,100 93
En caisse........27,082 84
........$244,494 25

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans. Signé, soussignement, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.
9 mai—10t.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120....RUE DE LA COMMUNE....120

NEUVIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875
Feu........$60,583 50
Mer........13,339 20
Rivières........59,151 32—$133,004 12
Plus—risques non expirés le 31 mars 1874........15,746 00
........[illegible]
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875........17,200 00
Montant net des primes........$132,140
Perte par le feu........$9,619 54
Pertes sur les rivières........33,541 35—$43,161 19
Réfaction (rebate)........25,334 23
Réassurances........8,699 06
Primes remboursées........1,325 10
Taxes........4,211 50
Casuel........3,170 42
Loyers........6,588 38
Dépenses........15,408 48
........$117,898 38
Moins intérêts profits et pertes........20,192 18—$97,70.
Bénéfice net........$34,...

ACTIF.
Effets à recevoir........$226,994 43
Mobilier........4,933 93
Actions du Harbor boat........850 00
Bons de la Ville........1,320 00
Actions de la banque de l'Etat........3,600 00
Comptes pour recouvrements net........14,873 51
En caisse........95,100 00
........$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce 13 avril 1875.
E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.
Primes reçues........$157,152 73
Pertes par incendies sur mer et rivières payées........$34,947 ..
Réassurances, refactions (rebate), dépenses, etc........
........104,061 ..
........$53,114 1
Total de l'Actif........$794,313 1

DÉCLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:
Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider
A. Eime Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden, Th. Lilienthal, R. Sieg,
E. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Eicke, S. J. Nastta,
J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlman,
Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert,
X. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Roder,
R. Wildermann 28oct—

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante. Messieurs:

L. Breton, Alph. Wals, K. Larue
A. Jas, V. Nippert, J. Leisy
A. Granger, J. G. Spor, V. Maignan
J. B. Seguin, E. Scheidecker, P. Mallard
J. B. Mondiegt, M. Bochet, P. Tiané, jr
H. Salomon, R. Saloy, Ch. Frantz
L. Grand, A. Bonnet, Ch. Lacoume
J. J. Reiss, J. Angiade, M. Leblond

et à une assemblée de la Direction ont été nommés
MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président,
J. B. SEGUIN—Trésorier
J. B. MONDIEGT—Secrétaire

Par ordre de la direction,
J. B. MONDIEGT, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 21 février 1875.

ASSURANCES.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL —DU— Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872........$183,023
Primes sur les Risques de feu........$120,690 15
Primes sur les Risques de rivières........8,311 ..
Primes sur les Risques de mer........28,721 19
Moins les primes rendues........3,727 ..
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873........30,687 00—34,414
Primes nettes pour l'année 1873........$148,608 14
Déficit pour l'année 1872........38,246 52
........$186,854 66

Pertes payées durant la même période—
Sur les Risques de feu........$30,957 ..
Sur les Risques des rivières........10,7.8 ..
Sur les Risques de mer........35,725 43 | 77,481 84
Réassurances........
Taxes........
Réfaction au lieu de scrip........13,954 31
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer........28,197 36
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés........4,209
........$54,955 25
Moins escompte et intérêts........35,612 42—19,372
........$156,854
Pertes non réglées........30,00
........$186,85.

La Compagnie possède l'Actif suivant:
En caisse........$29,408 54
Effets à recevoir sur prêts et sur gages........
Effets à recevoir sur Primes........$82,573 ..
Effets à recevoir en voie de recouvrement........31,068 91
Propriété foncière........50,000 ..
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans........225,546 ..
Actions de Banques........44,200 ..
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock........4,000 ..
Actions du Harbor Protection Company........385 15
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés........3,000
Bons I. O. des O. F. Hall Association........5,00.
Actions de Compagnie d'assurance........1,00.
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association........
Compte suspendu de Bons et d'Actions........354,156 ..

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS,

Bureaux, 102 rue du Canal.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1875

CONFORMÉMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1874:

Primes sur les risques de feu........$429,505 17
Primes sur les risques de mer........60,338 12
Primes sur les risques de rivières........32,50. 24
Total........$522,651
En moins:
Primes sur risques non expirés........$122,724 24
Primes remboursées........2,377 32 | $125,101 56
Primes nettes acquises........$396,549
A ajouter:
Intérêts........16,248 87
Profits et pertes........4,031 44
Primes sur l'or........816 15 | 21,095
........$417,645

Pertes payées sur les risques de feu........$145,170 1.
Pertes payées sur les risques de mer........34,264 78
Pertes payées sur les risques de rivières........13,429 38
Pertes en litige........5,812 00
Pertes non ajustées et ajustées et non échues........12,129 55 | 11,505 89
Réassurances........11,889 69
Réfaction (rebate)........38,866 47
Commissions d'agences........21,904 63
Dépenses d'agences........5,010 23
Licence........1,300 00
Dépenses de bureau........26,523 17
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc........9,222 39
Frais de Cours et d'avocats........123 21 | 326,156
Bénéfice net........$91,479 29

ACTIF.
En caisse:
Dépôt au Germania Natl. Bk........$75,987 24
" Louisiana Natl. Bk........5,441 19
En mains d'agents aux E. U. et en Europe........28,776 84
Dépôts dans le N. O. National Banking Asso. $32,903 42, évalué........28,000 00
Effets à recevoir pour primes........12,081 07
Prêts sur hypothèques........147,542 28
Prêts sur nantissements........20,733 19
Effets à recevoir........15,613 29
Bons........32,412 88
Actions........28,556 78
Primes en voie de recouvrement........49,459 82
Propriété foncière........5,135 64
Propriété mobilière........25,000 00
Dû par divers........6,697 77 | 494,438

PASSIF.
Capital payé en plein, (actions de $30)........257,580 00
Dividendes d'intérêt de 1872 et 1873 non-réclamés........3,012 50
Primes sur risques non terminés........123,724 24
Pertes non réglées........17,941 55
Dû à divers........701 21 | 402,959 50
Surplus........$91,479

Le tableau qui précède est une copie exacte de livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire. M. MUSSON, Président

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce douzième jour de Janvier 1875.

G. LeGARDEUR, JR., Notaire Public

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 11 Janvier 1875, il a été résolu de payer sur demande les Dividendes suivants:

1o Un Dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874 sur le Capital de $30 par action:

2o Un Dividende, au Comptant, de quinze pour cent aux actionnaires sur le montant de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1874, en sus de la Réfaction (rebate) de 15 o/o, ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant brut de leurs primes:

De porter au Fonds de Réserve la somme de $11,029 06 à investir en sécurités du gouvernement et des Compagnies, conformément aux articles III et V de la Charte amendée,

G. LANAUX, Secrétaire. M. MUSSON Président

DIRECTEURS:
L. J. WEBSTER, A. J. GOMILA,
ABE HIRSCH, JOHN LEISY,
J. B. CAMORS, E. F. GOLSAN,
L. K. SMALL, J. PLAISENT,
LOUIS SCHNEIDER, HEN. ABRAHAM,
PIERRE LANAUX, M. MUSSON,
14 janv—1m

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF
Prêts et escomptes........$656,594 ..
Bonds des Etats-Unis........466,000 ..
Primes sur Bonds des Etats-Unis et sur or........73,755 ..
Diverses actions........17,772 50
Dû par Banques et Banquiers........8,209 ..
Propriétés foncières, meubles et installations........
Dépenses courantes........
Billets du Trésor (Legal Tenders)........223,000 ..
Billets de Banques Nationales........11,539 ..
Or........14,605 ..
Chèques sur banques locales payables en currency........190,302 ..
........$1,597,523 ..

PASSIF:
Capital payé........$500,000 ..
Surplus........11,353 ..
Circulation........419,000
Dépôts........732,485 ..
Chèques du caissier........23,307 ..
Escomptes, Intérêt et Change........479 ..
Dû à Banques et Banquiers........323 ..
Dividendes non-réclamés........371 ..

Société française d'Assistance Mutuelle de la ville de Jefferson.

Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1875.

En obéissance à la Charte et à la Constitution qui régissent l'association, la Direction a l'honneur de soumettre le Rapport suivant à ses membres.

Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1875.

Depuis sa fondation en septembre 1868 la Société a enregistré au livre Matricule 321 applications régulières, qui se répartissent ce jour de la manière suivante.

Membres actifs,........193
Membres honoraires,........45
Membres honoraires-Bienfaiteurs,........4
Décédés,........15
En voyage, ou absents du pays,........15
Rayés des Rôles,........6
Démissionnaires,
Expulsé
Total égal........membres

RECETTES:
Collection de quotités........$1733 50
Admissions durant l'année 1874........605 00
Amendes et divers........21 35
Argent placé........422 10
En caisse le 8 janvier 1874........915 22 | $3697 17

DEPENSES
Payé aux Docteurs........458 85
" aux Pharmaciens........450 45
Frais de funérailles........516 00
Actions de la tombe, remboursées........330 00
Secours en argent........64 00
Payé au secrétaire........100 00
Impressions et annonces........67 00
Payé pour matériel et emblèmes........149 45
Frais divers........36 25
Médaille en Or, au trésorier........41 00
Payé au collecteur, commission........232 25
........2504 05
En caisse le 7 janvier 1875........1193 12
En plus, à ajouter.
Le mobilier de la Société coûtant $750. (assuré)........500 00
Terrain et tombeau au cimetière Lafayette No 2........4141 00
Total........5934 12
A déduire, actions de la tombe, dues........330 00
Actif net........$5604 12
(Pour mémoire en Recouvrement $664.)

Elections du 7 janvier 1875 pour le terme d'un an, du 1er jeudi de janvier 1875 au 1er jeudi de janvier 1876:
Président, Dominique Pochelu.
Vice-président, Pierre Gendre.
Trésorier, Bazile Dabat.
Secrétaire, Louis Grégoire.

DIRECTION—(COMITÉ DE FINANCE.)
J. P. Rouède, chairman.
Jos. Négrebous.
Wm. Mayfile.

COMITÉ DE SECOURS.
Martin Deshautraux, chairman.
Jean Malhes.
Louis Vignes.
J. Courtade.
Jos. Pliliet, pour la section des abattoirs.
Julien Vezin, do do do
Maître de Cérémonie—Léon Lamothe.
Grand Maréchal—François Renaudin.
1er assistant, Léon Redon.
2nd " George Lentz.
3ème " Bertrand Pomes.
Collecteur—Silvani Braud.
Docteurs—pour la ville, A. Gaudet, coin Terpsichore et Tchapitoulas.
Pour la section des abattoirs Y. R. LeMonnier, rue Conti, 23.

PHARMACIENS DE LA SOCIÉTÉ.
1. G. J. Mattingly, encoignure Magazine et Napoléon Avenue.
2. C. F. Letz, rue Tchoupitoulas, No. 1436.
3. Marx Levy, encoignure Magazine et Louisiana Avenue.
4. J. Pfefferlé, rue Magazine, 592.
5. Dr James Mainegra, drug store encoignure Washington et Annonciation.
6. F. O. Grave, encoignure Jackson et Magazine
7. Emile Sautier, encoignure Joséphine et Magazine.
8. J. B. Lavigne, encoignure Bassin et Poydras.
9. Marcel Majeau, rue Bourbon, 186.
10. P. Barthe, encoignure Dauphine et Ursulines.
11. F. Longarre, encoignure Hanco et Levée.
12. A. P. Levesque, aux Casernes.

Nouvelle Orléans, 15 janvier 1875.
Ont signé pour conformité:
D. POCHELU, Président.
P. ROUÈDE, Chairman comité de finance.
MARTIN DESHAUTRAUX, Chairman du comité de secours.
Certifié conforme aux minutes, folio 47 48.
LOUIS GREGOIRE, Secrétaire.
Nota—Les membres indiqués par un astérisque ont été réélus.

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLEANS.

Bureau No. 21, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874........$100,832 ..
Sur les risques d'incendie........80,0..
Sur les risques maritimes........14,92. 50
Sur les risques de rivières........5,5.. | 100,842 ..
Pertes payées dans la même période savoir:
Sur les risques d'incendie........2.,256 54
Sur les risques maritimes........5,3.. 77
Sur les risques de rivières........ | 3.,.71 73
Moins cent remis aux assurés........
Taxes........
Réassurances........
Loyer........
Primes retournées........
Profits et pertes, dépenses, intérêts ou moins........ | 15,.71 94
Réservées pour les risques non terminées au 30 avril 1874........

Actif de la Compagnie:
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville........
Prêts sur gages........
Effets pour primes à courte échéance........17,711
Actions de banque et autres actions........55,432
Biens fonciers........17,661
Primes en voie de perception........13,.10
En banque........54,922
Total de l'actif........$275,586 4

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRI PEYCHAUD, Président
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi ce 15 ... 1874.
P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, clôture des affaires du vendredi, 27 Février 7.

RESSOURCES.
Prêts et Escomptes........$ 641,221
Tiré au delà des dépôts........
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation........405,000
Autres actions, bons et hypothèques........17,772
Dû par des agents de rachat et de réserve........22,211 5
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat........8,319
Local de la banque........7,907
Autres Propriétés foncières........2,781
Mobiliers et installations........15,082
Dépenses Courantes........4,972
Taxes payées........4,744
Primes........72,414
Echanges pour le Clearing House........67,...
Billets d'autres Banques Nationales........11,570 00
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels........1,672 97
Espèces........18,166 77
Billets Legal Tender........254,000 00
........$1,604,742 1.

PASSIFS.
Capital payé........$ 500,000 0
Surplus........11,253
Escompte........5,656
Change........8,636 97
Intérêt........1,317 97
Circulation Nationale non rachetée........412,000 00
Dividendes non payés........722 23
Dépôts individuels........657,915
Chèques Certifiés........2,415 07
Dû à des Banques Nationales........1,682
Dû à des Banquiers et à des Banques de l'Etat........971
........$1,604,742 1

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le bilan qui précède exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.
Signé sous serment, par devant moi, ce 2. Mar 1874.
JULES MOSSY, N. P.
Exact
P. POURSINE,
E. S. KEEP,
A. W. R

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:
Prêts et escomptes........$782,975 67
Tiré en sus........4,242 ..
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation........300,000
Bons des Etats-Unis en caisse........100,000 00
Autres actions et Bons........24,335 50
Dû par des agents de réserve et de rachat........66,627
Dû par d'autres banques nationales........7,146 ..
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat........1,251 ..
Propriété foncière, mobilier et installations........25,900 87
Dépenses courantes et taxes payées........11,153 2
Primes payées........10,000 0
Echanges pour le Clearing-House........104,313 58
Billets d'autres banques nationales........5,978 00
Petite monnaie (y compris les nickels)........641 6
Espèces........27,673
Billets Legal Tender........210,110
Total........$1,621,400 ..

PASSIF
Capital payé........$300,000 ..
Surplus........27,000 0.
Autres profits non partagés........37,0.. 52
Billets de banques non rachetées........259,995 ..
Dividendes non payés........340 00
Dépôts individuels........$985,591 79
Certificats de dépôts, payables sur demande........600 00
Chèques certifiés........11,912
Chèques de caissiers non payés........24,937 | 1,026,1.. 22
Dû à d'autres banques nationales........2,3.. 27
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat........5,699 33
Total........$1,621,460 54

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact.

HERM. ROEHL, caissier
Signé sous serment pardevant moi, ce 5 octobre 1874.
JOS. COHN, Notaire Public.
Exact—Témoins: T. PRUDHOMME, L. E. CAIN, H. GOGREVE